

Processus de demande — Assomption Vie

À B2B Banque, nous vous offrons deux méthodes simples pour présenter une demande de prêt REE : en ligne, à l'aide de notre système de soumission électronique des demandes (EASE) ou encore sur papier, par la poste. Les instructions suivantes vous guideront tout au long du processus de demande jusqu'au déboursement du prêt dans le compte enregistré d'épargne de votre client auprès d'Assomption Vie.

Présentez vos demandes de prêts en ligne par l'intermédiaire de EASE

Les demandes de prêts en ligne vous permettent de remplir, de sauvegarder, d'imprimer et de présenter des demandes de prêts rapidement et facilement.

Allez sur le site **b2bbanque.com/EASE** et ouvrez une session sur EASE. Cliquez sur **Nouveau prêt**, situé en haut de la page et sélectionnez l'option **Prêt alliance de distribution B2B Banque**. Sélectionnez **Assomption Vie** dans la liste déroulante des programmes, puis cliquez sur **Confirmer**.

Remplissez tous les onglets de la demande. Faites imprimer la demande et vérifiez que tous les renseignements sont exacts. Aucune modification ne peut être apportée une fois la demande présentée pour l'évaluation de crédit. Assurez-vous que vous et votre client avez signé tous les documents. Toute modification apportée à la demande de prêt papier doit être paraphée par votre client et par vous-même.

REMARQUE : Le montant minimal du prêt relatif à Assomption Vie est de 2 500,00 \$.

Cliquez sur **Soumettre pour évaluation de crédit**. Vous recevrez un avis par télécopieur et/ou un avis par courriel dans les secondes qui suivent la soumission confirmant l'état de la demande. Si l'état indique :

Crédit approuvé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur. Passez à l'étape suivante.

Révision de crédit en cours :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur pour vous faire part de notre décision.

Crédit refusé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur.

En révision — Courtier :
le courtier examinera la demande et, si elle est approuvée, il la transmettra à B2B Banque, qui prendra une décision¹.

Si le prêt est approuvé, faites parvenir la demande de B2B Banque portant toutes les signatures originales ainsi que les documents requis à l'adresse suivante¹ : B2B Banque, Prêts investissement, 199 rue Bay, bureau 600, CP 279 SUCC Commerce Court, Toronto ON M5L 0A2.

Veuillez inscrire le numéro de transaction EASE sur tous les documents envoyés par la poste.

Le déboursement du prêt sera généralement effectué le jour ouvrable suivant la réception et la vérification des documents de prêt originaux.

Le montant du prêt REE sera envoyé à Assomption Vie, qui le déposera dans le compte enregistré de l'emprunteur. Une lettre de bienvenue comprenant la déclaration du coût d'emprunt sera envoyée à l'emprunteur.

Pour consulter les taux d'intérêt des prêts REE en vigueur, veuillez visiter le site **b2bbanque.com**.

Présentez vos demandes sur papier, par la poste

Pour présenter une demande par la poste, veuillez suivre les étapes décrites ci-dessous.



Documents de prêts REE

Documents	Exigés
Original de la <i>Demande de prêt REE</i> B2B Banque rempli et signé ²	Pour toutes les demandes de prêts REE.
Spécimen de chèque tiré sur le compte personnel du client	Pour toutes les demandes de prêts REE.
Preuve d'actif	Sur demande.
Preuve de revenu ³ Salariés — Talon de paie récent ou avis de cotisation Demandeurs qui touchent des commissions — Avis de cotisation des deux dernières années Travailleurs autonomes — Avis de cotisation et états financiers des deux dernières années	Exigée pour les prêts REE dont les montants dépassent les plafonds de déduction REER de l'année en cours <u>ou</u> pour les prêts dont le terme dépasse 2 ans.
Lettre de direction	En cas de remboursement auprès d'une autre institution financière.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.866.884.9407** ou visiter le site **b2bbanque.com**.

¹Certains courtiers peuvent exiger l'examen initial de tous les documents. ²Communiquez avec Assomption Vie pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'accéder au formulaire de demande à partir de son site Web. ³B2B Banque peut, à sa discrétion, demander des pièces justificatives supplémentaires. B2B Banque n'a aucune affiliation avec Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, faisant affaire sous le nom Assomption Vie et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement offert par Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, faisant affaire sous le nom Assomption Vie. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou conseillers. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués par le biais d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêts. En accordant son approbation à un prêt, B2B Banque ne doit pas être présumée avoir donné son appui à un choix de placement, un programme ou une stratégie d'investissement. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit et les sommes empruntées doivent être remboursées quelle que soit la performance des investissements acquis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Le programme de prêts REE de B2B Banque est offert exclusivement par le biais des conseillers financiers accrédités. ⁴B2B BANQUE est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.